

Mairie de HEUDICOURT

Compte-rendu et délibérations de la séance du 12 juillet 2023

Conseillers présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Angéline, DELACROIX Hugues, AERNOUITS Didier, BAUCHARD Nathalie, BUTEZ Benoit, DELAPLACE Jean-Pierre, SAVARY Michèle, TURSKI Carole

Conseillers absents : BAUCHARD Christelle, HARLE Xavier, VROLAND Romain

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

Madame Stéphanie DUFOUR est élue secrétaire de séance

❖ **Délégation au maire pour droit de préemption urbain**
décision n°2/23 et 3/23

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir de droit de préemption pour deux habitations dont la vente a été réalisée sur la commune : au n° 352 rue de Revelon et au n° 9 rue du Clerc

❖ **Délibération FD80 : éclairage public en leds rue de la ville et projecteurs église et mairie**
délibération n° 12/2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux éclairage public par la FDE80 correspondant au passage en LED de quatre points lumineux rue de la Ville, des projecteurs autour de l'église et de la création de trois points lumineux devant la mairie dont la proposition est la suivante :

| | Eclairage rue de la Ville et mairie | Projecteurs église |
|--|--|---------------------------|
| Pris en charge par la FDE80 (20%) | 3 071,00€ | 1 321,00€ |
| Part communale | 5 227,00€ | 2 250,00€ |
| Total | 8 298,00€ | 3 571,00€ |

❖ **Demande d'admission en non-valeur budget assainissement**
délibération n°13/2023

Un titre de recette a été émis à l'encontre d'un usager pour des sommes dues au titre d'un contrôle de conformité de raccordement au tout à l'égout. Ce titre restant impayé malgré les relances du Trésor Public, il convient de l'admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver en non-valeur la recette énumérée ci-dessous pour un montant total de 100€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n 6142330111/2023 dressée par le comptable public.

| N°TITRE | Montant | Nature de la recette |
|--------------|-------------|---------------------------|
| 23 | 100€ | Contrôle raccordement TAE |
| TOTAL | 100€ | |

Il est également décidé que les justificatifs seront désormais délivrés après paiement.

❖ **Décision Modificative Budget Assainissement**
délibération n°14/2023

Suite à l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable et vu l'absence de crédit au compte 6541, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivante :

| Section | Imputation | D/R | Montant avant | Montant DM | Montant Après |
|----------------|------------|-----|---------------|------------|---------------|
| Fonctionnement | 61523 D-RF | D | 10 000,00€ | - 100,00€ | 9 900,00€ |
| Fonctionnement | 6541. D-RF | D | 0,00€ | 100,00€ | 100,00€ |

❖ **Lignes directrices de gestion (politique d'avancement du personnel communal)**

Il est annoncé aux membres du conseil municipal qu'un agent a passé un concours qu'il a réussi. Pour pouvoir bénéficier du nouveau poste, il faut créer, au sein de la commune, un document de lignes directrices de gestion afin de permettre l'avancement des agents.

Avant d'entamer la création du document, il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils acceptent l'avancement de poste qui sera effectif en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avancement de poste et charge Monsieur Le Maire de créer les lignes directrices de gestions.

❖ **Travaux en cours et à venir**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les travaux suivants votés lors du budget 2023 ont été réalisés :

- Pose des rideaux dans la salle de conseil de la mairie (1^{er} étage).
- Electricité dans la cuisine de la salle des fêtes pour la pose des nouveaux équipements.
- Pose et mise en service d'un nouveau four, d'un frigo, d'un congélateur et achat d'une cafetière double pour la salle des fêtes.
- Terrassement et gravillonnage sur la place près du local associatif ainsi qu'un accès à l'aire de jeux. Décaissement et gravillonnage sur le trottoir en face du n° 47 rue de la ville.

- Démoussage du porche de l'église et remplacement d'une ardoise.
- Le devis pour le chemin de Metz en couture a été validé, les travaux sont en attente d'une date par l'entreprise.
- Devis signés et attente de réception pour les barrières devant l'école, d'un miroir pour le carrefour rue de Revelon, pour les panneaux école et stop, pour les décorations lumineuses Noël et un pupitre.
- Le devis pour l'éclairage des cadrans de l'église est en attente de retour des dossiers de subventions.

De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a entamé des études pour un city stade pour l'année 2024. Au vu du premier devis reçu par la société Agorespace (65 140 € HT), il faudra passer par un marché public, le conseil municipal approuve à l'unanimité la gestion par un maitre d'œuvre extérieur. Nous attendons un deuxième devis réalisé par la société SATD.

Travaux à venir pour l'année 2024 votés à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux suivants pour l'année 2024 et charge Monsieur le maire de l'exécution des devis et dossiers :

- Peinture / Nettoyage de la façade de la mairie
- **Logement 1 rue du clerc** : passage en logement social afin de pouvoir bénéficier de subventions pour la remise en état du logement avant location de celui-ci.
- **City-Stade** : marché public et demandes de subventions à réaliser.

❖ Informations

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le logement 6 place de la mairie sera vacant au 15 aout 2023. La gestion des loyers des logements ne passe plus par l'agence KHB.

Séance levée à 19H30